

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9019

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KADIRI OTTHANI ABDELLAHANE

Date de naissance : 21/10/1971

Adresse :

Tél. : 0655822902

Total des frais engagés :

Dr. ESSADKI Nabil

Ophtalmologiste
1, Bd. Ibn Tofail Rés. Soundous II
Tél.: 06 89 39 55 89 - TANGER
INPE: 091234013

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26/09/2022

Nom et prénom du malade : Kadiri Ottmane

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Affection Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tanger

Le : 26/09/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

EXECUTION DES ORDRES		INPE: 091234013
Pharmacie de LABORATOIRE		
Dr Zeroual Hammou		
69, Rue de Fès, TANGER		
Tél.: 0539 942 387 - 0539 942 782		
Fax: 0539 942 049		
INPE: 162058317		

Dr
Chir

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAoudi

Ancien
Ancien
Lauréat P

Casablanca

pharmacie de Casablanca

Chirurgie vitréo-rétinienne • Chirurgie de cataracte
Chirurgie réfractive et laser • Chirurgie des voies lacrymales

TOBREX® 0.3 %
Collyre, flacon de 5 ml
AMM N° 30 DMP/27/11C

6118000100651

05 2022
04 2024

25346502

د. الصادقي نبيل
طبيب وجراح العيون

أستاذ باطن بالمستشفى الجامعي، الشيخ خليفة
داخلي سابق بالمستشفى الجامعي، ابن رشد - الـ
خريج كلية الطب والمدينة بالدار البيضاء

جراحة الشكيرية • جراحة المـ
جراحة تقويم البصر (الليزـ)

26 septembre 2022

Mr. KADIRI OTTMANI Abderrahmane

LARMABAK

1 gtt fois 4 par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

TOBREX: COLLYRE CL

4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 15 jours

Pharmacie Laponard
Pharmacie Hammou
Dr. Nabil ESSADKI
69, Rue de Fes - 0539 942 049
Tél. 0539 942 049
Fax: 0539 942 049
INPE: 162058317

Dr. ESSADKI Nabil
Ophtalmologiste
1, Bd. Ibn Tofail 306, Soundous II
Tél.: 06 89 39 59 89 - TANGER
INPE: 09 234013

Dr. Nabil ESSADKI
Ophtalmologiste
1, Bd. Ibn Tofail 306, Soundous II
Tél.: 06 89 39 59 89 - TANGER
INPE: 09 234013

Tel : 05 39 93 27 41 / 08 08 54 51 20 - Email : dr.nabilessadki@gmail.com

1، نقاطع شارع فاس و شارع ابن طفيل، إقامة سندس 2، طابق 3، مكتب 286 (طبية مول)

1, angle BD Fes et avenue Ibn Tofail, Imm Soundous 2, 3^{ème} étage, bureau 286 - Tanger mall